

BOURSES DE MÉRITE

2020 - 2021

Date limite : 11 mai 2020

La Faculté de médecine offre des bourses de Mérite pour aider au recrutement et au cheminement d'étudiants dans des programmes de formation à la recherche de cycles supérieurs à partir du trimestre **Automne 2020**. Les bourses seront accordées, au terme d'un concours annuel, aux étudiants les plus méritants, après l'étude des dossiers de candidature par un comité d'évaluation. Sous certaines conditions, les bourses de maîtrise sont versées durant deux années et les bourses de doctorat durant trois années.

Titre de la bourse	Thématique	Grades visés	Total	Montant annuel
Bourse de Mérite aux cycles supérieurs de la Faculté de médecine	Toute thématique de recherche sera considérée.	M. Sc.	32 000 \$	16 000 \$ (2 ans)
		Ph. D.	60 000 \$	20 000 \$ (3 ans)

ADMISSIBILITÉ

Seuls les étudiants à temps plein qui ont été admis (Ph. D.) ou seront admis (M. Sc. et Ph. D.) dans les trimestres indiqués ci-dessous sont admissibles à la bourse de Mérite.

- Les étudiants de maîtrise peuvent demander la bourse une seule fois.
- Les étudiants de doctorat peuvent demander la bourse un maximum de deux fois. La bourse ne peut cependant être obtenue qu'une seule fois au cours du doctorat.

Trimestre d'admission initiale		
Maîtrise		Automne 2020 ou Hiver 2021
Doctorat	Automne 2019 ou Hiver 2020	Automne 2020 ou Hiver 2021

CONDITIONS PARTICULIÈRES

La bourse de Mérite aux cycles supérieurs de la Faculté de médecine ne peut être cumulée à un revenu (bourse nominative majeure, salaire d'un emploi à temps complet¹) d'un organisme subventionnaire (IRSC, FRQ-S, etc.), d'un organisme public (établissement de santé, etc.), d'un ministère (RAMQ, etc.) ou d'une fondation privée. Sous réserve de ce qui précède, sont recevables les candidatures des étudiants dont le montage financier prévoit une part salariale versée par l'Université à titre d'auxiliaire d'enseignement et de recherche (SÉSUM), de chargés de cours (SCCCUM), de chargés de clinique (SCCCUM), etc. Dans le cas où l'étudiant est détenteur d'un droit de pratique d'une profession reconnue, une portion maximale de 25% du revenu annuel prévu au montage financier peut provenir d'activités cliniques.

En parallèle à cette demande, les étudiants **doivent** présenter la preuve d'un dépôt de candidature aux concours locaux ou nationaux de bourse. La présentation d'une preuve sera exigée au renouvellement annuel de la bourse.

¹ Un maximum de 15 heures par semaine est autorisé avec l'accord du directeur de recherche.

Les boursiers ont l'obligation de prévenir le vice-décanat aux sciences fondamentales et le vice-décanat aux sciences de la santé (marylene.joyal@umontreal.ca) dès qu'ils apprennent qu'ils sont récipiendaires d'une telle bourse; le montant ainsi épargné pourra être redistribué à d'autres étudiants.

En cas d'exclusion ou d'abandon de son programme, le boursier s'engage à rendre la somme accordée, en tout ou en partie. La Faculté de médecine se réserve le droit de suspendre le versement des octrois, sans préavis, dans le cas de non-respect des règles d'attribution de la bourse.

CONDITIONS DE PAIEMENT

La bourse de Mérite sera payée directement au récipiendaire. L'étudiant ainsi que son directeur de recherche devront signer une lettre signifiant l'acceptation des conditions de l'entente. L'adjoint administratif responsable de la gestion des fonds du directeur devra contresigner cette lettre; il sera informé de l'attribution de la bourse, ce qui lui permettra, s'il y a lieu, d'ajuster en conséquence la contribution du directeur de recherche.

DATE IMPORTANTE

La date limite de soumission des dossiers est le **11 mai 2020**. Un accusé de réception sera acheminé aux candidats dans les jours suivant la réception de leur demande; la réponse leur sera communiquée environ un mois après la date de tombée.

DIRECTIVES

Une demande complète inclut les documents suivants :

- Le formulaire, pages 1 à 3, dûment signé par l'étudiant et le directeur de recherche pressenti;
- Annexe 1 : Une lettre de motivation de l'étudiant;
- Annexe 2 : Une copie des **diplômes** et de **tous les relevés de notes universitaires**;
- Annexe 3 : Une **liste** complète des documents suivants :
 - présentations par l'étudiant lors de congrès (titre, lieu, auteurs, présentation orale/ affiche);
 - articles publiés par l'étudiant dans des revues avec comité de lecture (référence complète ainsi que le *PubMed ID* ou un hyperlien);
 - articles soumis par l'étudiant à des revues avec comité de lecture (joindre l'accusé de réception de l'éditeur démontrant que l'article a bel et bien été soumis à la revue);
 - abrégés de communication de l'étudiant.
- Annexe 4 : Une liste des bourses obtenues (date d'obtention, montant, nom de l'organisme donateur);
- Annexe 5 : Une liste complète des prix et distinctions attribués à l'étudiant (dates d'obtention);
- Annexe 6 : Une lettre de recommandation du directeur de recherche et toutes autres lettres de recommandation pertinentes au projet (anciens superviseurs, professeurs, etc.);
- Annexe 7 : Un résumé d'**une page** dans lequel sont énumérées les informations concernant le directeur de recherche.

N.B. Veuillez ne pas mentionner les articles et présentations en préparation.

Les candidats doivent transmettre le **DOSSIER COMPLET EN UN SEUL FICHIER .PDF**, identifié à leur nom (NOM_Prénom.pdf) à l'adresse marylene.joyal@umontreal.ca au plus tard le **11 mai 2020**. Afin de diminuer significativement la taille du fichier, utilisez le mode imprimer/Adobe PDF pour créer vos documents pdf.